



## APPEL A CANDIDATURE : « restauration mobile »

### Cahier des Charges pour un emplacement

#### 1. Objet

Le présent appel à candidature a pour objet de faire appel aux restaurateurs mobiles du territoire et de définir les conditions de stationnement et d'exploitation d'un véhicule de restauration mobile sur le terrain appartenant à l'association Les Ateliers LigéteRiens, situé à Tavers.

#### 2. Localisation de l'emplacement

L'emplacement réservé à la restauration mobile est situé sur le terrain extérieur des Ateliers LigéteRiens, situé 6 Route Nationale, 45190 TAVERS à proximité des espaces de vente et de la route départementale RN 152.

Le site de l'association est implanté dans une zone d'activité commerciale et artisanale en bordure de route à la sortie de Beaugency, avec plus de 11 000 passages de véhicules par jour. Elle dispose d'un parking de 80 places. La fréquentation journalière est de 400 clients les mercredis et 500 clients les samedis.

#### 3. Conditions d'occupation

Le véhicule de restauration pourra stationner les mercredis et samedis pendant l'ouverture des espaces de vente, l'installation se fera soit à la journée, soit à la demi-journée :

- Occupation à la journée complète avec une installation à 9h00 et un départ à 18h00.
- Occupation possible pour une demi-journée, soit de 9h à 13h30 ou de 13h30 à 18h.
- La présence peut être ponctuelle ou régulière à une fréquence proposée par le restaurateur mobile.

# Les ateliers LigéteRiens

- L'attribution des créneaux se fera en fonction des disponibilités de l'emplacement, par ordre chronologique des engagements et en fonction des besoins et contraintes de chacun.
- Une rencontre aura lieu avec l'ensemble des partenaires pour confirmer les créneaux validés.

## 4. Modalités financières

Le stationnement est payant, le tarif est fixe et comprend l'accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires :

- Le prix est de 10 € par demi-journée et de 20 € pour la journée complète

Le règlement de la somme s'effectue :

- Mensuellement par virement, à terme échu, sur facture transmise par l'association, en fonction du nombre de créneaux réservés.
- Chaque créneau réservé est dû, seules les annulations écrites et justifiées par un dommage matériel (technique) ou corporel (santé) permettront l'annulation de la facturation.

## 5. Engagements

Le restaurateur mobile s'engage à respecter les règles suivantes :

- Nettoyer l'emplacement après chaque installation,
- Ne pas dégrader les sols, les aménagements et les espaces alentours,
- Gérer de manière réglementaire et autonome les déchets, huiles et graisses alimentaires :
  - Ceux-ci doivent être stockés de manière conforme et évacués hors du site
  - Il est strictement interdit de les vider ou de les abandonner sur place
- Régler les factures dues.

L'association s'engage à respecter les règles suivantes :

- Réserver les créneaux de stationnement convenus,
- Garder l'emplacement libre pour le stationnement,
- Fournir un branchement électrique, un point d'eau et l'accès à des sanitaires,

# Les ateliers LigéteRiens

- S'assurer de la facturation régulière et conforme aux modalités financières.

## 6. Opportunités de partenariat

- Participer à l'animation d'un lieu vivant et attractif, en profitant d'une visibilité importante,
- Favoriser la coopération territoriale en créant des partenariats vertueux alliant circuits courts et économie circulaire, produits locaux et réemploi solidaire,
- Offrir au public des services complémentaires s'appuyant sur les acteurs associatifs et économiques.

## 7. Communication

L'association et le restaurateur mobile s'engagent à valoriser mutuellement les avantages et les conséquences positives de ce partenariat, grâce aux supports qu'ils utilisent habituellement pour leur communication : affichages, réseaux sociaux, site internet, presse...

## 8. Conditions de candidature

Dossier de candidature contenant :

- un extrait K-Bis de moins de 3 mois de l'entreprise,
- une carte ou un menu des produits et des prix proposés à la clientèle,
- une présentation des fournisseurs et des modes de transformation et cuisson,
- une proposition de calendrier d'occupation pour le mois de décembre 2025 et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Lancement de l'appel à candidature : 03/10/2025

Visite de site avec les candidats : 23/10/2025

Réponse à l'appel à candidature : 03/11/2025 à [vie.asso@lesateliersligeteriens.org](mailto:vie.asso@lesateliersligeteriens.org) ou par courrier postal

Première restauration mobile sur site : 03/12/2025

# Les ateliers LigéteRiens

## 9. Signatures

La signature du cahier des charges vaut acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / 202\_\_

### **Signatures :**

Le.la représentant.e de la restauration  
mobile

Le.la représentant.e de l'association Les  
Ateliers LigéteRiens